

DELIBERATION 2022-043

LE SIX AVRIL DEUX-MILLE-VINGT-DEUX A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEAN-DE-VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU TRENTE ET UN MARS DEUX-MILLE-VINGT-DEUX.

PRESENTS : M. RIO, Mme FABRY, M. PLAUTIN, M. PIOT, M. VAN LEYNSEELE, Mme PENA, M. HIVIN, M. TREPRAU, M. BRUGUIERE, Mme PASSERAT DE LA CHAPELLE, Mme BIANCO CHAINE, M. QUINTIN, Mme FERRAI, M. LEFEVRE, Mme RIMBERT, M. BLANCHARD, Mme MAURIN, Mme DE ROBERT DE LAFREGEYRE, M. ROBIN, Mme MYSONA, M. BOISSEAU, Mme ROLLAND, M. FONTVIEILLE, Mme OMS, Mme VESSIOT.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme BRUEL donne procuration à Mme PENA, Mme MOUGIN donne procuration à Mme RIMBERT, M. WALCZACK donne procuration à M. TREPRAU, M. CADIOU donne procuration à M. PLAUTIN, M. DE BOISGELIN donne procuration à Mme MYSONA, Mme RANAIVO donne procuration à M. RIO.

ABSENTS : M. THEOL, M. SIGAUD

M. LEFEVRE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Subvention aide à l'acquisition d'un vélo : Modification du Règlement

Lors du conseil municipal du 4 juin 2020, il fut adopté le principe d'une aide financière de la commune pour l'acquisition d'un vélo, d'un vélo à assistance électrique ou d'un vélo cargo. L'objectif était d'accompagner les Védasiens dans un usage accru des modes actifs.

Parallèlement, la Métropole a accompagné l'acquisition de vélo électrique pour tous les habitants du territoire métropolitain. Les habitants de la commune ont très largement profité de cette aide.

Pour le budget 2022, une enveloppe de 30 000 € a été votée pour poursuivre cet accompagnement ; cependant, vu les constats observés lors des exercices précédents, il est nécessaire de modifier légèrement le règlement servant de base à l'instruction des demandes d'aides financières.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les modifications apportées au règlement afin de pouvoir lancer la campagne d'aides 2022.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- **D'approuver** les modifications apportées au règlement afin de pouvoir lancer la campagne d'aides 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de ces propositions par :

- 29 voix pour,
- 2 abstentions (Mme MYSONA, M. DE BOISGELIN)



François RIO,
Maire de Saint-Jean-de-Védas